

COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 08 Octobre 2012

Etaient présents : M. DEROUET. LAUTOUR. COQUIO. PELLERIN. LANGLOIS. LEROYER. FOUCHER. CERISIER. LETONDEUR. POTTIER. HECQUARD. LENEVEU.MOTTIN.

Absents : Néant

Pouvoirs : Laetitia GESLIN a donné pouvoir à J-C Coquio

Véronique BESNARD a donné pouvoir à S.POTTIER

Secrétaire de séance : PH LETONDEUR

- *Visite de la salle d'activités multiples à vocation sportive à la salle polyvalente*

Le Conseil Municipal s'est rendu à la salle polyvalente pour visiter la salle d'activités multiple à vocation sportive qui est terminée.

- *Dévolution du marché : création d'une station service*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une station service autonome 24/24. Le marché à procédure adaptée a été lancé le 26 juillet 2012. L'ouverture des plis a eu lieu le 11 septembre 2012. Après analyse des offres et classement conformément aux critères déterminés, la commission d'appel d'offres a retenu en n°1 l'entreprise E.M.P. de Ségri Fontaine pour un montant de 134 594€ HT soit 160 974.42€ TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de réalisation d'une station service 24/24 au lieu-dit « Le Champ au Parc » à E.M.P. de Ségri-Fontaine pour un montant de 134 594€ HT soit 160 974.42€ TTC. Les crédits nécessaires figurent au C/2313-op 19 du budget primitif 2012.

- *Questions diverses*

☛ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des Lonléens entend dire que le pharmacien cherche à vendre son officine.

Et avec ce que l'on voit dans les journaux et ce qu'on entend à la télé sur la désertification des professionnels de santé dans nos campagnes. Ils sont en droit de se poser bon nombre de questions sur la pharmacie de Lonlay l'Abbaye. C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaite faire le point avec le Conseil Municipal.

Il les informe que, suite à un entretien avec les propriétaires actuels, et sans vouloir s'avancer trop, la reprise est en bonne voie.

Monsieur le Maire souligne que dans la période que nous traversons, le seul point qui pourrait venir assombrir le tableau, viendrait de la frilosité possible des banques.

Il tient à préciser que si tel est le cas, il mobilisera, comme il a l'habitude de le faire, toute son énergie pour trouver une solution à cette reprise. Il a les preuves, par sa connaissance des pièces comptables que la pharmacie peut être prospère en ruralité, il n'y a par conséquent, pas de raison de trouver une issue favorable au maintien de cette activité.

☛ Le Conseil Municipal accepte le devis de l'Entreprise LÉBOUCHER afin d'isoler les combles au dessus de l'entrée du Cabinet Vétérinaire pour un montant HT de 910.44€ HT soit

1 088.89€ TTC.

☛ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pu constater avec surprise qu'un échange de terrain conclu avec la Famille Lefaverais, n'était pas encore acté alors que la délibération datait de 1990. Il a adressé un courrier à Maître Goubeaux, Notaire chargé de la rédaction de l'acte pour lui demander de régler cette affaire au plus vite, ainsi d'ailleurs que les autres affaires restées en suspens depuis des années, notamment des cessions de chemins